

PLAN D'ORIENTATION 2008-2013

Orientation	Vision	Objectifs	Objectifs spécifiques	Actions/Moyens/Tactiques	Résultats
<p>Appuyer le renforcement de la cohésion sociale et de la santé globale dans la gestion des milieux de vie.</p>	<p>D'ici 2013 l'OMHTR:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aura contribué à la mise sur pied d'une passerelle permettant la réinsertion sociale et socioéconomique dans les secteurs familles. ▪ Aura contribué à mettre en place des services de soutien aux personnes âgées utiles à répondre aux besoins identifiés. ▪ Aura augmenté la représentativité des locataires pour chacun des ensembles immobiliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche structurée de l'intervention psychosociale et du soutien communautaire. • Honorer nos engagements en matière des politiques familiales, de développement social, d'intégration des personnes handicapées et d'intégration des nouveaux arrivants. • Consolider les instances de représentation des locataires. • Adapter nos pratiques à la diversité des clientèles et améliorer notre connaissance du profil et des besoins de ces derniers. • Multiplier les partenariats et le réseautage utiles à notre mission. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes d'intervention spécifiques pour les personnes âgées, les familles et les requérants. • Contribuer à augmenter la prise en charge et la responsabilisation des locataires. • Contribuer à assurer une plus grande mixité dans les milieux de vie et ce, dans le respect de notre mission. • Adapter nos outils et nos moyens de communication à la diversité des clientèles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préciser les critères relatifs à l'autonomie en HLM. ✓ Préciser les motifs d'un transfert S.S. et A. ✓ Réduire les délais de traitement des demandes d'aide. ✓ Participer aux changements à apporter aux règles d'attribution. ✓ Rendre accessible aux locataires une assurance feu, vol et responsabilité civile. ✓ Sensibiliser les locataires aux coûts inhérents à la gestion de leur logement. ✓ Publiciser les services offerts. ✓ Modifier les règlements du CCR pour permettre la représentation de tous les ensembles immobiliers. ✓ Octroyer des ressources humaines et financières destinées distinctivement aux personnes âgées et aux familles. ✓ Développer des points de services sociocommunautaires. ✓ Travailler à consolider les activités de Multi Boulot. ✓ Travailler à consolider l'intervention milieu dans les secteurs famille. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doc. à déposer 2008 ▪ Doc. à déposer 2008 ▪ Attribution ress. 2008 ▪ Rap. de participation ▪ Entente 2009 ▪ Plan et outils déposés en 2008 ▪ Plan en 2009 ▪ Proposition en 2009 ▪ Attribution en 2008 ▪ Jean-Nicolet 2009 ▪ Consolider en 2009 ▪ Consolider en 2010 dans Jean-nicolet
<p>Assurer la pérennité et l'adaptabilité du parc immobilier dans une optique de développement durable.</p>	<p>D'ici 2013 l'OMHTR:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aura contribué de façon significative à la réduction des GES, à l'économie d'énergie et de l'eau potable ainsi qu'à la récupération des matières résiduelles. ▪ Aura contribué à ce que l'offre de logements permette de répondre aux profils des besoins exprimés équitablement sur le territoire. ▪ Aura contribué de façon significative à la mise à niveau de son parc immobilier et à sa revitalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Honorer nos engagements en matière de développement durable en corrélation avec les ressources appropriées. • Maximiser l'adaptabilité du parc de logements en relation avec les besoins et la typologie exigés. • Préserver et mettre en valeur le patrimoine du parc immobilier en corrélation avec les ressources appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan vert en corrélation avec les programmes existants en matière d'économie d'énergie et la disponibilité de nos ressources. • Réduire les délais d'attente pour obtenir un logement. • Maintenir un entretien constant des logements et des espaces communs dans une optique d'amélioration continue. • Être à l'affût des besoins en matière de revitalisation. • Identifier le potentiel de subdivision ou de transformation de logement en 1c.c. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Colliger nos interventions en matière de développement durable. ✓ Mettre à l'essai des technologies alternatives sur le plan environnemental. ✓ Réduire les délais d'exécution des travaux d'entretien et de remise à neuf. ✓ Réévaluer notre politique de revêtement de plancher. ✓ Contribuer au développement, à l'adaptabilité et à la construction de logements sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En continu d'ici 2013 ▪ Reconstruction de six unités de A/D ▪ Adéquation avec la demande en 2008 ▪ Doc. déposé 2009 ▪ Doc. déposé en 2009 et exécution en continu d'ici 2013
<p>S'assurer de la mobilisation du personnel et de la disponibilité des ressources utiles à contribuer de façon significative à la performance de l'organisation.</p>	<p>D'ici 2013 l'OMHTR:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aura contribué à ce que l'offre de service soit efficace, accessible, intégrée, en corrélation avec les besoins et les ressources. ▪ Sera engagé dans un virage de gestion participative. ▪ Sera engagé dans la gestion du changement et l'amélioration continue. ▪ Aura travaillé à dégager les marges de manoeuvre nécessaires à la réalisation de sa mission à titre d'organisme parapublic. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la chaîne de service soit conforme à la vision service clientèle. • Mettre en place un cadre de travail stimulant pour augmenter le sentiment de fierté, d'appartenance et d'engagement de nos employés. • Susciter le développement de la main d'œuvre, la rétention et le recrutement de la relève. • Faire reconnaître notre capacité à s'assumer et à générer une autonomie locale et régionale. • Optimiser les ressources financières et l'implication communautaire du milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure communication interservices et une plus grande satisfaction au travail. • Favoriser une démarche structurée dans les rencontres de travail visant l'amélioration par le personnel, de la qualité des services, de la satisfaction du client et de la performance globale des services. • S'assurer de l'actualisation des connaissances du personnel en ce qui a trait à la réalité des clients. • Entamer une révision de nos mesures d'urgence. • Obtenir les assouplissements à la réglementation et sur le plan budgétaire propres à renforcer l'autonomie de l'Office. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir une répartition équitable des tâches. ✓ Réviser de manière continue les méthodes de travail. ✓ Assurer une constance dans la tenue des réunions interservices. ✓ Sonder la satisfaction au travail. ✓ Mettre en place une stratégie de communication interne. ✓ Assurer une formation continue du personnel. ✓ Formuler nos recommandations aux instances concernées. ✓ Établir un plan de continuité de service. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En continu d'ici 2013 ▪ En continu d'ici 2013 ▪ Rencontres trimestrielles ▪ Sondage en 2010 ▪ Doc. déposé en 2008 ▪ Plan en 2008 et en continu d'ici 2013 ▪ En continu d'ici 2013 ▪ Plan en 2008
<p>Consolider notre place de chef file en matière de logement social et de gestionnaire de milieu de vie.</p>	<p>D'ici 2013 l'OMHTR:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sera reconnu comme un partenaire socioéconomique incontournable dans sa communauté, sa région et au sein des réseaux apparentés à sa mission. ▪ Se démarquera par son expertise et ses initiatives en matière d'innovation. ▪ Sera la porte d'accès pour l'ensemble des logements sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le rayonnement de l'image de marque de l'OMH. • Être à l'affût des alternatives en matière d'habitation au Québec comme à l'extérieur. • Contribuer à l'élaboration d'un plan de développement du logement social sur le territoire. • Multiplier les offres de services en matière de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de communication externe. • Saisir les occasions de développement et d'innovation en matière d'habitation. • Développer notre rôle de propriétaire constructeur. • Travailler à faire adapter les programmes de développement de logements sociaux à la réalité trifluvienne. • Initier des alternatives aux programmes de développement existants en matière d'accès au logement et à la propriété. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des capsules publicitaires de type notoriété dans le cadre du 40ième anniversaire. ✓ Explorer les possibilités de générer des revenus autonomes. ✓ Répertoire les unités de logements sociaux sur le territoire. ✓ Cibler les secteurs utiles à répondre aux besoins en logements sociaux. ✓ Favoriser la tenue de colloques et de congrès sur les questions reliées au logement et au développement social. ✓ Obtenir les unités disponibles en supplément au loyer. ✓ Explorer la possibilité d'utiliser l'équité des immeubles de l'OMH pour favoriser le développement. ✓ Mesurer l'impact de nos interventions. ✓ Développer des ententes de recherche et de stages avec les institutions d'enseignement du milieu. ✓ Être à l'affût des réseautages potentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entente publicitaire en 2008 et 2009 ▪ En continu d'ici 2013 ▪ Doc. réalisé en 2009 ▪ En continu d'ici 2013 ▪ Colloque en 2009 et 2010 et en 2013 ▪ Projet en 2012 ▪ Projet en 2012 ▪ En continu d'ici 2013 ▪ Projet 2009 ▪ En continu d'ici 2013

LE STATUT

Juridiquement, l'Office municipal d'habitation est une personne morale de droit public, un organisme à but non lucratif.

Cet organisme a un statut particulier parce qu'étant le seul organisme subventionné par les trois paliers de gouvernement.

C'est également un organisme indépendant de la municipalité et du gouvernement par son conseil d'administration formé de représentants municipaux, des usagers et du ministre responsable de l'habitation.

Organisme hybride, l'office est un agent de la municipalité et un mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

POUVOIR DE L'OFFICE L'article 57.3 précise les pouvoirs de l'office :

L'office a entre autres les pouvoirs d'une personne morale et est un agent de la municipalité.

Depuis la Loi 49 promulguée en 2002, l'office a accru ses pouvoirs et peut :

- a) acquérir, construire et rénover des immeubles d'habitation dans le cadre d'un programme d'habitation mis en œuvre en vertu de la présente loi par la Société ou la municipalité;
- b) administrer tout programme d'habitation dont la gestion lui est confiée par la Société ou la municipalité;
- c) administrer les immeubles d'habitation dont l'administration provisoire est confiée à la Société ou à la municipalité;
- d) administrer les immeubles d'habitation appartenant à la Société Immobilière SHQ ou à un organisme sans but lucratif dont la gestion lui est confiée à la suite d'une entente intervenue avec cette société ou organisme;
- e) mettre en œuvre toute activité à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de sa clientèle.

L'office pourra également exercer ses pouvoirs pour le compte d'une autre municipalité, sur approbation de la municipalité dont l'OMH est agent et de la Société d'habitation du Québec.



PLAN D'ORIENTATION 2008-2013

LA MISSION

L'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières est un organisme parapublic sans but lucratif créé en 2002 en vertu du décret 851-2001 publié dans la Gazette officielle du Québec du 12 juillet 2001.

Il a pour mission de gérer des immeubles d'habitation à loyer modique pour des personnes ou familles à faibles revenus, des personnes âgées et des personnes handicapées, des personnes ayant des troubles de santé mentale ou vivant des difficultés de nature psychosociale et des personnes victimes de violence.

L'Office participe au développement du logement social et du logement à prix abordable sur le territoire de la ville. Ce dernier accepte aussi des mandats de gestion de corporations à but non lucratif dédiés au logement social.

VALEURS

Respect de la personne

La personne est considérée sous l'angle de ses forces et capacités, elle est reconnue dans son histoire personnelle, ses différences, son pouvoir de décision, ses droits et son besoin de confidentialité.

Ouverture, transparence et communication

Le personnel est ouvert aux besoins et attentes de la clientèle. Les orientations de l'office sont connues de tous et transparaissent dans les actions. L'Office fait connaître ses services à la population et aux partenaires.

Qualité des services

Le personnel exerce ses fonctions en harmonie avec la mission de l'office de manière à assurer des services de qualité à la clientèle.

Valorisation du personnel

La contribution des ressources humaines est nécessaire à la bonne marche des activités.

L'office reconnaît, valorise et assure le développement des compétences du personnel afin de garantir une qualité de services.

Consultation

L'office favorise la consultation auprès de son personnel avant d'initier des changements ou de réévaluer des processus administratifs.

L'office s'assure que toute décision concernant les locataires fasse l'objet d'une consultation auprès de l'instance représentative des locataires.

Plan d'orientation

Ce document est publié par l'Office municipal
d'habitation de Trois-Rivières

OMHTR

3825, rue Jacques-De Labadie, bur.3

Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Y2

Téléphone : 819 378-5438 Télécopieur : 819 378-0271

Courriel : omhtr@cgocable.ca Site web : www.omhtr.ca